



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



*Le directeur des ressources humaines, des
finances et des soutiens de la police nationale*

Paris, le 28 JUIN 2024

Réf. DGPND/DRHFS/SDPASP/MAB/n°

000009

Monsieur le Président de la Fédération
nationale des médecins radiologues
168 rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Président,

Afin d'assurer la sécurité des jeux olympiques et paralympiques (JOP) d'été 2024, la police nationale fait appel à des renforts en grand nombre qui viendront à Paris et en petite couronne depuis l'ensemble de la France.

Dans l'hypothèse où les policiers affectés à des missions de renfort pour les jeux olympiques viendraient à être blessés dans l'exercice de leurs fonctions, les blessures sont prises en charge par l'État en sa qualité d'employeur et non pas par la sécurité sociale.

Les policiers concernés remettront des bons de prise en charge aux professionnels de santé consultés. Ces bons de prise en charge émanent des différents organismes payeurs du ministère de l'intérieur et des outre-mer dont dépendent les agents. Ils se substituent au paiement direct par les agents blessés.

L'ensemble des services du ministère de l'intérieur et des outre-mer est fortement mobilisé pour que les paiements de ces professionnels de santé se fassent dans un délai maximal de 30 jours.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer tous vos membres, appelés potentiellement à recevoir des blessés de la police nationale, afin de les sensibiliser à l'importance de ces modalités de prise en charge.

Mes services, et tout particulièrement la mission d'accompagnement des blessés de la police nationale, sont à la disposition des professionnels de santé pour répondre à toute interrogation, aux coordonnées suivantes : drhfs-sdpasp-mab@interieur.gouv.fr – 06 80 78 05 03 / 06 47 99 19 52.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Très d'avance,

—

Le préfet
directeur des ressources humaines,
des finances et des soutiens
de la police nationale
StC
Stanislas CAZELLES